

PUBLICATION LE 12 juillet 2019

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT MIXTE PORTS DE NORMANDIE

M. HERVE MORIN - PRESIDENT

3 rue René Cassin

14280 SAINT CONTEST

Tél : 02 35 06 86 56

W **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.



| | | | | | |
|---------------------------|--|--------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Objet | 19/05 Passerelle Transmanche - Remplacement d'anodes et dévasage Annonce BOAMP n°19-103746 | | | | |
| Référence | 19/05 | | | | |
| Type de marché | Travaux | | | | |
| Mode | Procédure adaptée | | | | |
| Code NUTS | FRD22 | | | | |
| Lieu d'exécution | Poste Transmanche 7 Quai Gaston Lalitte 76200 DIEPPE | | | | |
| DESCRIPTION | La mission consiste à : -Dévaser et nettoyer l'intérieur des ballasts de la passerelle -Contrôler visuellement la coque et l'intérieur des ballasts -Remplacer toutes les anodes par des nouvelles -Poser de nouvelles anodes Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché pour chaque lot. | | | | |
| Code CPV principal | 45252124 - Travaux de dragage et de pompage La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non | | | | |
| Forme | Prestation divisée en lots : Oui Possibilité de présenter une offre pour tous les lots Les variantes sont refusées | | | | |
| Options | Oui Possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. | | | | |
| Lots | Libellé | Estimé € HT | Mini € HT | Maxi € HT | CPV |
| N° 1 | Dévasage des ballasts Durée du marché : 3 mois. | | | | 45252124 |
| N° 2 | Dépose et pose des anodes Durée du marché : 3 mois. | | | | 44423900 |

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Retenue de garantie de 3,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire. Aucune garantie financière prévue en contrepartie du versement de l'avance.

Financement Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : L'opération est financée par les crédits inscrits au budget..

Forme juridique Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché.

Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Autres conditions

Conditions particulières d'exécution :

Possibilité pour les candidats de proposer un délai d'exécution sans dépasser le délai d'exécution maximum ci-dessus.

Pour le lot n°1: Les délais d'exécution ne doivent pas dépasser 1 mois pour la phase préparatoire et 1 mois pour la phase travaux.

Pour le lot n°2: Les délais d'exécution ne doivent pas dépasser 1 mois pour la phase préparatoire et 2 mois pour la phase travaux.

Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
:

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Lettre de candidature et désignation du co-traitant; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail;

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles;

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin); Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise; Pour le lot1, qualification Qualitass ou équivalent. - Pour le lot 2, Qualification professionnelle 1S MER ou équivalent du personnel proposé pour réaliser le projet.; Pour chaque certificat demandé, acceptation de tout moyen de preuve équivalent.

Marché réservé : Non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

Port de Dieppe

24 quai du carenage

76201 DIEPPE CEDEX

Tél : 02 35 06 86 56

OffresRemise des offres le **05/09/19 à 15h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **180 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Identiques aux fichiers du dossier de consultation des entreprises La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Numéro de la consultation : 19/05 Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite sur site est obligatoire pour les entreprises n'ayant pas la connaissance du site. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite ou qui ne peut justifier sa parfaite connaissance du site sera déclarée irrégulière. Contact: François THOMAS - 02 35 06 86 56 - courriel: francois.thomas@portsdenormandie.fr

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Port de Dieppe

24 quai du carenage

76201 DIEPPE CEDEX

Tél : 02 35 06 86 56

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen

3, rue Arthur Leduc

BP 25086 14050 Caen Cedex 4

Tél : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17

greffe.ta-caen@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Caen

3, rue Arthur Leduc

BP 25086 14050 Caen Cedex 4

Tél : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17

greffe.ta-caen@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et

12/07/2019

Marches-Publics.info - la dématérialisation des Marchés Publics.
pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la
conclusion du contrat est rendue publique.
Envoi le 12/07/19 à la publication